



Risque chimique

Inclus dans l'offre socle

L'analyse des fiches de données de sécurité, pour quoi faire ?

Identifier

les substances présentes dans un produit afin de contribuer à l'évaluation du risque chimique.

Comprendre

la toxicité des substances et notamment leurs effets sur la santé.

Conseiller

sur les actions de prévention et de protection des travailleurs.

La fiche de données de sécurité, c'est quoi ?

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document regroupant toutes les informations relatives aux propriétés d'un produit chimique, l'identification des dangers, les informations toxicologiques, les valeurs d'exposition, les consignes d'utilisation et de stockage, les équipements de protection individuelle (EPI).

La FDS est établie par le fournisseur du produit chimique et permet d'identifier de manière réglementaire les dangers de ce produit, notamment les effets sur la santé humaine et l'environnement.

L'analyse des fiches de données de sécurité, comment ça se passe ?

L'employeur fournit les FDS au SPSTI

L'employeur a l'obligation de réaliser une évaluation du risque chimique pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Pour y contribuer, il fournit aux SPSTI les FDS que le fournisseur lui a donné.

L'analyse est faite par les membres des équipes pluridisciplinaires du SPSTI

Toutes les données contenues dans une FDS peuvent être complexes à appréhender : le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises les analyse afin

d'aider à comprendre les dangers des substances et leurs effets sur la santé, et de conseiller au mieux.

Le SPSTI conseille des actions de prévention et de sensibilisation au risque chimique

Grace à l'analyse des FDS, le SPSTI peut également aider l'employeur dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des travailleurs au risque chimique. Il peut intervenir pour :

- fournir une aide pour **remplacer des produits dangereux** par d'autres produits moins nocifs ;
- conseiller sur les **moyens de prévention** à mettre en place pour la protection des travailleurs **contre les produits non substituables** ;
- définir le **suivi individuel de l'état de santé** des travailleurs exposés.





Risque chimique

À l'AISt - La prévention active, Comment êtes-vous accompagnés ?

Le saviez-vous ?

Cet accompagnement est compris dans le montant de votre cotisation annuelle et n'engendre pas de frais supplémentaires.

Qui contacter ?

- Experts en risque chimique
toxicologie@aistlpa.fr

Notre service toxicologie

vous oriente sur la méthodologie d'évaluation à utiliser et vous accompagne dans la prise en main des outils existant de repérage et d'évaluation du risque chimique.

Ainsi, nous vous accompagnons dans votre démarche de prévention du risque chimique.

Quelles sont les actions menées par le service ?

- visite d'entreprise/de chantier pour évaluation du risque chimique,
- évaluation de l'efficacité des systèmes de ventilation,

- détection et prélèvements atmosphériques au poste de travail à titre indicatif et non systématique,
- préconisation d'actions de prévention collectives (techniques et organisationnelles),
- conseils sur le choix des EPI adaptés ou préconisations spécifiques,
- conseils concernant les obligations réglementaires,
- aide à l'intégration du risque chimique dans votre DUERP,
- conseils à l'employeur et sensibilisation sur des polluants spécifiques : amiante, silice, rayonnements ionisants (radon...)...

Accédez à notre calendrier des webinaires et ateliers en ligne



Flashez-moi

POUR ALLER PLUS LOIN...

Rendez-vous sur www.aistlapreventionactive.fr



Webinaires

Inscrivez-vous gratuitement à nos webinaires animés par des professionnels :

- Document Unique, évaluation des risques professionnels
- Télétravail, les clés de la réussite...

E-learning

Accédez à des modules de sensibilisation et d'informations aux risques, assorties de cas pratiques, de documents destinés à vos salariés.

Une attestation de suivi sera remise.